



1001, boul. de Maisonneuve Ouest, Bureau 420, Montréal QC, H3A 3C8, [info@habitationssansfumeeqc.org](mailto:info@habitationssansfumeeqc.org)

## Comment s’y retrouver et y voir plus clair?

Il existe plusieurs ressources en ligne ou téléphoniques qui vous permettront de mieux comprendre vos droits et d’aller chercher l’information pertinente.

### Éducaloi

Éducaloi est un organisme sans but lucratif qui est au service de la population du Québec que vous pouvez consulter quand vous avez une question relative au droit. Il vous permettra aussi de développer vos compétences juridiques. Le site aborde de nombreux sujets thématiques. Il propose une information claire sur vos droits, notamment [en matière d’habitation](#), que vous soyez locataire ou propriétaire. Vous trouverez aussi un article qui pose le cadre sur [les lieux où il est interdit de fumer](#).

### Le Tribunal administratif du logement (TAL)

Le [Tribunal administratif du logement](#) est le nouveau nom de la Régie du logement depuis le 31 août 2020. C’est le tribunal qui a compétence exclusive en matière de logement locatif. Locataires et propriétaires doivent donc s’adresser à lui en cas de désaccord en lien avec le bail. Il offre un service d’information téléphonique accessible gratuitement partout au Québec. Vous pouvez aussi, sur son site internet, consulter les rubriques thématiques, télécharger des formulaires et avis et déposer une demande.

Si vous avez besoin d’aide dans vos démarches, plusieurs associations peuvent vous venir en aide. Vous pouvez consulter la liste dans la section [Quelles sont les associations qui peuvent vous accompagner dans vos démarches?](#)